

PROGRAMME DE FORMATION

CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP 3)

MODULES COMPLEMENTAIRES POUR LES PERSONNES TITULAIRES DU PRV2, DU BREVET DE PREVENTION, DE L'AP2 (ATTESTATION DE PREVENTION DE NIVEAU 2) OU DE L'ATTESTATION DU MINISTRE EN CHARGE DE LA SECURITE CIVILE.

Agrément Préfectoral n° 0026

OBJECTIFS

Ces modules visent à donner aux candidats, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaire à la tenue d'emploi de chef de service de sécurité incendie (SSIAP 3).

Texte de référence : Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

-Être titulaire du PRV2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 (attestation de prévention de niveau 2) ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile.

-Être titulaire d'une attestation AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans, ou SST ou PSE 1 en cours de validité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Enseignements théoriques réalisés par COGAN Consulting
Pédagogie active centrée sur la pratique

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le participant reçoit une attestation de modules complémentaires et leur diplôme SSIAP3 par équivalence à l'issu de la formation par le centre de formation COGAN Consulting.

SARL Cogan Consulting:

Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du NORD

Autorisation d'exercice du CNAPS: FOR-059-2022-01-05-20160585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – FRANCE

Telephone: +33 (0)3 28 61 59 19

Fax: +33 (0)3 28 26 59 89

Email: cogan@coganconsulting.com

Site Web: www.coganconsulting.com

PROGRAMME

PARTIE 2 : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS

- Outils d'analyse.

PARTIE 4 : GESTION DES RISQUES

- Réaliser des travaux de sécurité,
- Documents administratifs.

PARTIE 7 : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE

- Notions de droit du travail,
- Notions de droit civil et pénal.

PARTIE 8 : BUDGET DU SERVICE DE SECURITE

- Suivi budgétaire du service,
- Fonction d'achat,
- Fonction maintenance.

DUREE – 34 heures hors temps de déplacement

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Sandrine WLODARCZAK

NOMBRE DE PARTICIPANTS – 5 à 12 personnes

DELAI D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site www.coganconsulting.com

NOTA: l'emploi en tant qu'agent de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouristes et à l'obtention de la qualification HOB0 (formation / habilitation électrique du personnel non-électricien, sur les risques électriques en entreprise).

Le recyclage triennal du diplôme SSIAP3 est OBLIGATOIRE